



AC1 inscrit : Manoir de Moëllien

PT3 : Câble à fibre optique Châteaulin - Douarnenez - Penmarc'h

AC1 classé : Chapelle Bonne Nouvelle

AC1 classé : Camp des Salles (partiel) de Goarem ar Salud situé à la Montagne du Prieuré

AC1 inscrit : comprenant
- Fontaine Notre-Dame de Bonne Nouvelle,
- Calvaire près de la chapelle

AC1 classé : Camp des Salles (partiel) le Méneç, montagne du prieuré

AC1 classé : comprenant
- l'Eglise,
- les Façades et toitures de l'hôtel Gauthier,
- les Vieilles maisons de la place de l'église,
- la Place de l'église et son puits banal

PT1 : Station de Plogonenc - Prat-Youen

AS1 : Captage de Kervavarn

AC2 classé : Montagne de Locronan dite "Menez Lokorn"

AC1 classé : Chapelle Saint-Pierre, Calvaire et placître

AC1 : Protection des monuments historiques classés ou inscrits (loi du 31 décembre 1913 modifiée)

Monuments historiques classés

Monuments historiques inscrits

AC2 : Protection des sites et monuments naturels (Articles L341-1 et suivants du Code de l'Environnement)

Sites et monuments naturels classés

AS1 : Périmètres de protection des eaux potables et minérales (Article L1321-2 du Code de la Santé Publique)

Périmètre :

I (Immédiat)

A (Rapproché)

B (Rapproché)

PT1 : Protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques (Articles L57 à L62-1 et R27 à R39 du C des Postes et Télécom)

PT3 : Protection des câbles de télécommunications (Articles L45-1 et L48 du Code des Postes et Télécom)

SERVITUDES NON REPRESENTES GRAPHIQUEMENT :

I4 : Protection des lignes électriques (Article 12 de la loi du 15 juin 1906 modifiée)

T7 : Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement (R.244-1 et D.244-1 à D.244-4 du Code de l'aviation civile) Couvre l'ensemble du territoire communal

LOCRONAN

**PLAN LOCAL D'URBANISME
REVISION**

**Annexes
Les servitudes d'utilité publique**

Echelle : 1/5 000ème

Finistère

Arrêté le : 11 janvier 2011
Approuvé le : 17 juillet 2012
Rendu exécutoire le : 24 juillet 2012